Tire les lettres avec la machine à écrire, et au bout d'une demi-heure on une heure les lettres sont prêtes à être soumises à la signature du patron.

Le sténographe-dactylographe fait facilement la besogne de deux ou trois employés. Aussi ses appointements sont-ils plus élevés; on débute généralement à 200 fr. par mois. Les jeunes filles peuvent occuper l'emploi avec avantage. Elles acquièrent même dans ces situations une habileté que leur envient bon nombre de praticiens.

M. Gaillard montre en outre l'utilité de la sténographie à l'armée, au point de vue colombophile, dans nos assemblées délibérantes, dans les tribunaux, dans toutes les circonstances de la vie où comme l'a dit le poète on a besoin

De saisir la pensée avant qu'elle s'envole

M. Gaillard termine sa charmante causerie en disant que la sténographie et la dactylographie permettront aux jeunes gens de se faire une position sûre et rémunératrice tout en rendant service au commerce et à l'industrie de notre ville.

Au « Riding Club ». — Un Rally Paper sera couru le lundi 29 mars. Réun on au Manège, à quatre heures du soir. Arrivée au champ de courses de Tourcoing.

Une conférence sur Jeanne d'Arc. — Mardi soir, le R. P. Le Hall a fait dans la salle de la Maison des Œuvres, rue du Sentier, une intéressante conférence, accompagnée de projections lumineuses, sur la vie de Jeanne d'Arc.

Les conférences historiques auront lieu à l'avenir régulièrement.

Les instituteurs libres et un grand nombre d'anciens élèves assistaient à cette première soirée et y ont pris le plus vif intérêt.

Interruption de circulation des tramways. — Mercredi soir, la circulation des cars n° 7 et 59 a été arrêtée pendant un quart d'heure environ, au croisement de la rue de Roubaix, par suite de la rupture d'un fil de support et des fils protecteurs. La réparation a été faite aussitôt.

LES TAPISSEURS EN GRÈVE. — Entraves à la liberté du travail. — Arrestation du secrétaire du syndicat et de deux ouvriers. — Nous avons parlé de la manifestation hostile qui avait été concertée, dimanche dernier, contre le nouvel employé que MM. Masure, fabricants de tapis, avaient engagé pour alléger la charge du contremaître.

Grâce aux mesures prises par M. Spéneux, commissaire du 2me arrondissement, cette tentative d'intimidation avait avorté.

Mais la persécution ne s'en est pas moins continuée le lendemain contre deux ouvriers nouvellement embauchés. Ceux-ci ont aussi trouvé sur leur route, en se rendant au travail, un certain nombre de grévistes qui les invitaient pas à pas en leur adressant toutes sortes d'invectives. Jusqu'ici, cependant, on ne s'était porté à aucun acte de violence.

Mais — et c'est ce qui devait infailliblement arriver — cette incroyable situation ne pouvait pas toujours durer, et une scène tout particulièrement regrettable se produisit rue de Gand, jeudi, vers une heure de l'après-midi.

Un nouvel ouvrier se rendait à son travail suivi de l'escorte habituelle ; il ne répondait à aucune provocation ; mais tout à coup, il se vit attaqué par trois grévistes, bousculé, frappé à coups de poing par deux des assaillants en même temps que le troisième le saisissait à bras-le-corps, dans l'intention de le jeter dans le fossé rempli d'immondices, qui longe la route à cet endroit. La police, heureusement, intervint, et le tira des mains de ses persécuteurs.

Une enquête minutieuse se poursuivit pendant près de trois jours : enfin jeudi après-midi, il a été procédé à l'arrestation, sous l'inculpation d'entraves à la liberté du travail, de François Somont, secrétaire du Syndicat des tapissiers; Louis Lesage, âgé de 45 ans, et Moïse Legrand, 34 ans, membres de ce syndicat. Ils seront conduits à Lille aujourd'hui matin.

Double arrestation pour outrages publics à la pudeur. — Les agents de police Benoit et Louis Pattyn, ont arrêté, mercredi vers onze heures du soir, en flagrant délit d'outrages à la pudeur dans la rue Pasteur, un homme de 33 ans, Jean Louis Duquesne, rattacheur, demeurant à la Marlière; et la femme Clémence Vandenbronck, ménagère, âgée de 38 ans, demeurant rue Achille Testelin. Ils sont en outre poursuivis pour ivresse manifeste.

Un acte de courage. — M. Auguste Vanoverschelde, cafetier, rue Houchard, s'est jeté bravement à la tête des chevaux attelés à un lourd camion de brasseur, qui parcourait à une allure vertigineuse la rue de Gand, à l'heure où les enfants sortaient des écoles. Par son sang-froid il a pu arrêter, non sans peine, l'équipage et éviter de graves accidents.

Marcq-en-Barœul. — *Un accident au dépôt des tramways.* — Jeudi, vers huit heures du matin, une assez forte explosion s'était fait entendre au dépôt des tramways.

Un tube en fonte, faisant partie d'une chaudière, venait de sauter.

Ce fait, qui s'est déjà produit, n'a jamais provoqué d'accident. Mais cette fois-ci, un chauffeur, M. Jules Vanbezeen, a été atteint à la tête par une plaque de fonte qui lui a causé une blessure. De plus un jet de vapeur auquel se mêlaient des charbons enflammés a brûlé M. Vanbezeen au dos et à la nuque.

Le chaudronnerie affecte à la réparation des machines, M. Mounier, a été très légèrement atteint par la vapeur ; car il eût la présence d'esprit de se coucher à plat.

Les blessures de M. Vanbezeen ne sont pas très graves. Aussi a-t-il pu, après avoir été pansé par M. le docteur Durez, regagner son domicile à Wattrelos.

Linselles. — *Toujours les cambrioleurs.* — Les communes des cantons de Tourcoing reçoivent à tour de rôle la visite des cambrioleurs.

Cette fois, c'est Linselles qui a été le théâtre de leurs exploits.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, Mlle Catherine Gadenne, rentière, contour de l'Eglise, était réveillée par un bruit insolite se produisant au rez-de-chaussée; elle n'y prêta d'abord pas attention, croyant qu'il était causé par les rats.

Mais le bruit persistant, Mlle Gadenne, persuadée que des voleurs s'étaient introduits chez elle, appela à l'aide une personne imaginaire et les malfaiteurs finirent par se retirer.

Le matin, Mlle Gadenne constata la disparition de 15 bouteilles de vin, de 7 à 8 kil. de beurre, d'un portemonnaie renfermant 10 fr. et d'une certaine quantité d'effets d'habillement, le tout d'une valeur approximative de 400 fr.

Tout fait supposer que le voleur connaissait parfaitement la disposition des lieux. Après s'être introduit dans un jardin voisin, on ne sait comment, il a escaladé une muraille pour entrer dans la cour, puis au moyen d'une scie et d'une vrille il a pratiqué dans la porte, à l'endroit des verrous, trois trous; ne pouvant réussir à ouvrir la porte par ce moyen, il se munit d'une branche coupée au cerisier voisin et fit jouer ainsi jouer les verrous.

Après avoir accompli son larcin, le malfaiteur se retira en ouvrant une porte verrouillée donnant sur le parvis de l'église et là, après avoir vidé le pot au beurre, il déposa celui-ci dans le coin d'un contre-fort.

Un trace de passage laisse à supposer qu'un seul homme a opéré, pendant que probablement un autre faisait le guet, car il est inadmissible qu'un seul homme ait pu porter le butin.

Dans le jardin on a remarqué des empreintes de grands souliers ferrés.

Ce vol audacieux a vivement impressionné les habitants de la paisible commune de Linselles.

Roncq. — *Accident de travail.* — Un accident qui aurait pu avoir les plus terribles conséquences est survenu dans l'après-midi de jeudi, dans la maison en construction de M. Lagache, près de la gare.

Trois ouvriers maçons étaient occupés à placer un lourd sommier de fer, quand un montant en bois qui le soutenait vint à se briser et la lourde pièce de fer s'abattit sur le sol.

Les trois ouvriers faillirent être écrasés, mais par un hasard tout providentiel, un seul d'entre eux a été légèrement blessé. C'est un nommé Albert Declerck qui a eu le pouce luxé.

M. le docteur Calisso, qui l'a soigné, a déclaré que Declerck en serait quitte pour quinze jours de repos.

Halluin. — *Un ouvrier en chromos victime d'un accident.* — Un jeune ouvrier de la fabrique de chromos de MM. Lansberg et Cie, Louis Goetjaer, âgé de 17 ans, ayant glissé, alors qu'il était occupé derrière une machine à tirer les feuilles, porta instinctivement, pour se retenir, le bras gauche en avant ; malheureusement, la main fut entraînée entre les rouleaux et l'annulaire fut presque complètement dénudé.

Le pauvre garçon, qui ne pourra reprendre le travail avant un mois, a reçu les soins du docteur Mahieu.

LILLE

L'exécution de Joseph Kœgler, l'assassin du pasteur Ollier. — Une dépêche de Berne annonce qu'avant-hier a eu lieu dans la cour du tribunal de Reichenberg l'exécution du fameux assassin Joseph Kœgler. Le condamné a gardé son cynisme jusqu'au dernier moment.

On se souvient que Kœgler avait assassiné, il y a environ trois ans, en Suisse, le pasteur Ollier, sur la route qui conduit de Thun au lac des Quatre-Cantons.

Il avait été réclamé par la justice autrichienne pour d'autres méfaits.

Courses de Lille. — Les quatre réunions de courses de Lille sont fixées, pour l'année 1897, aux dates suivantes :

19 avril (lundi de Pâques); 27 mai (jeudi de l'Ascension); 20 juin; 3 octobre.

Une vaste escroquerie, à Lille. — Il y a un mois environ une prétendue agence de charbonnage prenait son siège rue Jacquemars-Giélée sous le nom de Société anonyme de Jemmappe-sur-Sambre ; presque à la même date une autre société Les ardoisières d'Angers, venait se fixer rue des Fossés.

Ces deux société étaient représentées par deux agents qui étaient chargés de placer les titres et les obligations.

Nombre de titres étaient déjà placés lorsque plusieurs personnes eurent l'idée de faire part de l'affaire à M. le commissaire central qui ouvrit une enquête.

Hier jeudi devait s'effectuer les premiers versements. Or, d'après les renseignements recueillis, il semblait à la police que ces entreprises n'offraient pas toutes les garanties suffisantes; aussi vers cinq heures, M. Brolgne, commissaire de police, chef de la sûreté, se présentait au siège de la *Compagnie de Jemmappe-sur-Sambre.*

Après un interrogatoire sommaire, il pria le directeur *de le suivre à son bureau* ; même mesure était prise à l'égard du représentant des Ardoisières d'Angers. Tous deux furent conduits au poste central.

On saisit mes sur l'autre banquier; mais il ne [illegible] longtemps [illegible] qu'ils n'étaient ni ingénieur ni banquier ; tous deux, au contraire, avaient plusieurs fois condamnés. Les deux [illegible] furent maintenus, et, vers 9 heures 1/2, ils étaient conduits sous bonne escorte à la prison.

Les deux personnages avaient également donné de faux noms : le premier se faisait appeler de Bersyns, et l'autre de Faty, alors qu'en réalité ils se nomment Sironnet et Rouquet.

Concerts et Spectacles

La fête de gymnastique de la société « La Roubaisienne ». — La société municipale de gymnastique et de tir *La Roubaisienne offrira samedi soir 27 mars, à l'Hippodrome,* une fête de gymnastique à ses membres honoraires et protecteurs avec le bienveillant concours de la *Fanfare Delattre.*

La fête aura lieu sous la présidence d'honneur de M. Cazalet, président de l'Union des sociétés de gymnastique de France, chevalier de la Légion d'honneur.

On ouvrira les portes à sept heures trois quarts et la levée du rideau se fera à huit heures et demie.

Le programme comprend :

1re partie : 1° Ouverture par la fanfare Delattre; 2° entrée des gymnastes et mouvements d'ensemble généraux de la fête fédérale; 3° travail simultané aux barres parallèles (exercices imposés au concours fédéral); 4° maniement d'armes; 5° allocution par M. Ch. Cazalet; 6° tableau vivant.

Seconde partie : 1° Ouverture par la Fanfare Delattre ; 2° Exercices avec massues ; 3° Travail d'ensemble à six paires d'anneaux ; 4° Pyramides ; 5° Gymnastique artistique ; 6° Pantomime (« Robinson).

Ce soir vendredi, répétition générale à l'Hippodrome ; réunion au local à huit heures un quart.

Les membres actifs et pupilles qui n'auraient pas reçu leurs cartes pour la fête de samedi sont priés de venir les réclamer au local, 20, rue Jeanne d'Arc.

Roubaix. — *Un grand concert* sera donné le dimanche 4 avril prochain par l'orphéon l'Union des Travailleurs, si habilement dirigé par M. Emile Vromant, dans la salle des fêtes de M. Wulmart-Desoubrie, « café Philémon, » rue Pierre-Motte.

L'Union des Travailleurs, qui offre ce concert à ses membres honoraires, s'est assuré le concours de plusieurs artistes distingués. Voici d'ailleurs le programme:

1. La Patrouille (Van Echer); 2. Les Forbans (A. Saintis); 3. *Grand air d'opera pour basse* ; 4. Vieux-la-Romance. 5. Monologue comique ; 6. Air du bal masqué pour baryton ; 7. L'orphelin, duo ; 8. Chansonnette comique.

Tombola. — Liste des numéros gagnants de la tombola organisée par l'*Alliance du Blanc Seau*, chez Emile Roze, rue de Mouvaux :

1, 99, 140, 192, 306, 555, 568, 596, 558, 544, 632, 659, 741, 791, 885, 968, 995, 1019, 1050, 1051, 1077, 1101, 1167, 1180, 1291, 1279, 1306, 1356, 1381, 1424, 1553, 1561, 1602, 1606, 1641, 1645, 1648, 1657, 1679, 1680, 1685, 1691, 1692, 1695, 1721, 2053, 2113, 2138, 2161, 2281, 2282, 2336, 2357, 2551, 2578, 2680, 2777, 2931.

Les lots non réclamés pour le 12 avril, seront vendus au profit de l'œuvre.

181234 *Le secrétaire*, FRANÇOIS B.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille — *Audience du jeudi 25 mars 1897.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — LES COUPS. — Achille Vanwanbecke, 21 ans, journalier à Tourcoing, rencontrant, le 15 février dernier, à onze heures du soir, rue de la Croix Rouge, les sœurs Désiré Vandenbroeck et Désiré Desmeulin qui rentraient paisiblement à leur domicile, s'est précipité sur eux, et les a frappés à coups de pied et de poing : ces braves gens sont encore à se demander pourquoi.

Vanwanbecke, qui a déjà subi dix condamnations, attrape aujourd'hui quatre mois de prison, par défaut.

— Le cabaret Frétin, rue Belle Croix, à Quesnoy-sur-Deûle, était le théâtre d'une rixe entre les nommés Louis Desbuquoy, trente-deux ans, cultivateur, et Louis Delvoye, vingt-deux ans, portefaix. Ces gaillards, *le dernier entrant le 15 février dernier, à neuf heures du soir*, avec Alphonse Delfortrie, et se faisant servir *une chope*; Desbuquoy, en guise de plaisanterie, prit la chope, disant qu'il lui défendait de boire. Cela ne fut pas du goût de l'autre, et tous deux s'empoignèrent.

Les blessures ne furent heureusement pas graves, aussi le tribunal se montre-t-il indulgent. 16 francs d'amende à Delvoye, 16 fr. d'amende avec sursis à Desbuquoy ; ce dernier est en outre condamné à 5 fr. d'amende pour ivresse ; Delfortrie, qui avait été compris également dans la poursuite, est acquitté, il n'a nullement été établi qu'il ait participé à la rixe.

AU BAL VANDAELE, rue de Menin, à Tourcoing, le 21 mars dernier, Alfred Vermassen, dix-huit ans, peigneur, et Victor Grouier, seize ans, manœuvre de macon, trouvèrent spirituel de crier devant l'agent Dujardin : « Vive la Société ! Les agents sont des canailles ! » Cela vaut six jours de prison à Vermassen, quarante-huit heures avec sursis à Grouier, espérons qu'il leur suffira de cet avertissement pour leur rappeler le respect dû à la police.

UNE ÉTOILE FILANTE. — Le 26 février dernier, M. Ducoulombier, négociant, Grande Rue, à Roubaix, remettait à son commis, Charles Debligny, âgé de 16 ans, une somme de 96 fr. 65 avec laquelle celui-ci devait payer une traite à la Société Générale. Mais, au lieu de s'acquitter de cette commission, ce jeune homme partit à Lille, il se mit à voyager dans les environs. Quand, le 4 mars, on l'arrêta à la descente du train, il n'avait plus un sou sur lui.

Un mois de prison et 16 fr. d'amende, avec application de la loi Bérenger à Charles Debligny; son père est déclaré civilement responsable.

DOMESTIQUE INFIDÈLE. — Pierre Bloeyaert, 33 ans, gar con brasseur chez M. Vandenbronck, à Lys-lez-Lannoy, a détourné au préjudice de son patron une somme de 73 fr. 75 qu'il avait reçue des clients en paiement de livraisons de bière. Quatre mois de prison et 16 francs d'amende.

POUR AVOIR VOLÉ le 8 février dernier, un fouet et une couverture de cheval à M. Lehoucq, hameau de Sainte-Marguerite, Louis Lernould, 19 ans, journalier, à Comines, est condamné à vingt jours de prison avec sursis. Emile Pouillié, 16 ans, journalier à Linselles, un mois, également avec sursis. Clémentine Gallet, veuve Baesen, ménagère à Comines, qui a acheté la couverture pour un franc, attrape 15 jours de prison.

UN ACCIDENT MORTEL. — M. Arthur Duponchelle, à Bouvines, est condamné à 25 francs d'amende, avec sursis, pour homicide par imprudence.

Le 28 février, il vidait sa fosse à purin ; il omit de fermer l'ouverture pendant qu'il allait décharger son tombereau : sa petite nièce, Léo Longnépée, âgée de dix-huit mois, qui jouait près de là, y tomba par malheur et fut asphyxiée. Le Tribunal estime que M. Duponchelle a commis une imprudence en ne refermant pas la fosse. A ris aux intéressés.

AFFAIRES DIVERSES. — Henri Valoq, 15 ans, vol, remis à ses parents, la mère déclarée civilement responsable; Carlos Ghesquier, 39 ans, rattacheur à Roubaix, ivresse en récidive correctionnelle, 6 jours 16 francs. Honoré Merlin, 31 ans, charretier à Flers, 15 jours avec sursis; Joseph Dujardin, 31 ans, domestique, 15 jours avec sursis et Victor Secondé, 29 ans, domestique à Mons-en-Baroeul, 2 mois, pour abus de confiance; Emile Vandewalle, 22 ans, rattacheur à Tourcoing, rue du Pont-de-Neuville, excitation de mineurs à la débauche, un mois de prison; Emile Derrevaux, 10 ans, fraude, remis à ses parents, 500 francs d'amende; Alphonse Herbaux, 19 ans, journalier à Hem, 16 francs avec sursis et Emile Manche, 20 ans, peigneur à Wattrelos, 25 francs avec sursis, pour violation de domicile, chez M. Delfosse.

Tribunal civil de Lille. — JURY D'EXPROPRIATION POUR LE CHEMIN DE FER DE ROUBAIX-WATTRELOS A LA FRONTIÈRE BELGE. — *Audience du jeudi 25 mars 1897.* — Magistrat-directeur du jury, M. BOUILLON, juge; président du jury, M. SAYAR.

Commune de Wattrelos. — 1° M. Watteau Tharcil, fermier à Wattrelos, locataire de 13 ares 86 centiares de terre, au Village, exproprié hier à M. Louis Watteau-Duthoit, obtient pour privation de jouissance, perte des récoltes, valeur des engrais, etc., une indemnité de 400 francs. Il demandait 970 francs, la Compagnie du Nord ne lui offrait que 2 francs.

2° Une somme de 5904 francs est allouée à M. Guillaume-Louis Leclercq-Mulliez, fabricant à Wattrelos, pour la dépossession de 2 ares 03 centiares de terre, et de 89 centiares de jardin, situés au Village, pour lesquels la Compagnie du Nord offrait 1934 francs ; le propriétaire, M. Leclercq-Mulliez, demandait 20,256 francs.

3° Mlles Lydie et Clémence Lézy, M. Henri Lézy, rue d'Avelghem à Roubaix, et Mme Achille Grimonprez, née Lucie Lézy, boulevard de Cambrai, 11, à Roubaix, sont expropriés de 16 ares 25 centiares de terre, au Village, et de la moitié du ruisseau de l'Espierre pour une étendue de 93 centiares ; ils demandent 48,268 fr.; l'offre de la Compagnie du Nord n'est que de 5,622 fr.

Le jury alloue aux consorts Lézy une somme de 15,500 fr.

4. Mademoiselle Fideline Lepers, rentière à Wattrelos (Vieille Place), demande, pour la dépossession de la moitié du ruisseau de l'Espierre sur une superficide de 1 are 05 centiares, d'une terre de 24 ares 29 centiares, située Vieille Place, et d'une autre terre de 10 ares 46 centiares, située également Vieille Place, une indemnité globale de 102,487 fr. 50.

Elle obtient 33,130 francs. Le chemin de fer offrait 8,951 francs.

Aux locataires de ces terrains, MM. Louis-Auguste et Pierre-Antoine Delannoy, cultivateurs à Wattrelos, il est alloué une somme globale de 1,975 francs; ils demandaient 3,000 francs, on leur offrait 696 francs 07 centimes.

5° On exproprie à M. Albert Pollet fils, brasseur à Wattrelos, à la Vieille-Place : un jardin et un bâtiment de 05 centiares, une maison et une cour de 20 centiares, un jardin, un bâtiment et un puits de 6 ares 10 centiares, une maison et une courde 94 centiares, 5 ares 80 centiares de jardin, une maison et une cour de 64 centiares et un jardin de 35 centiares.

Pour toutes ces différentes propriétés, le chemin de fer du Nord offre 8,682 francs. M. Pollet réclame 37,742 francs.

L'allocation fixée par le jury est de 18,808 fr.

6° Il est alloué 15,025 fr. à M. L'évin Her, couvreur à Wattrelos, rue Pierre Catteau, pour 1 are 79 centiares de terre situés Vieille-Place, qui lui sont enlevés, et qui se décomposent ainsi : fossés et jardin, 92 centiares; bâtiment et cour, 50 centiares; maison, 47 centiares. L'indemnité est allouée tant pour la valeur des constructions que pour la dépréciation des immeubles et pour la gêne commerciale.

[illegible] il réclamait 33,308 fr. à la Compagnie qui [illegible] fr.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du jeudi 25 mars.* — Joseph Graver, rue de la Conférence, maison Diamond, 3. — Gustave Vandenbeele, rue Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'or, 36. — Mariette Joossens, rue Vivier, cour Duerocq, 11. — *Mariage.* — Vincent Herman, cabaretier, 32 ans, rue L. Croix, 70, et Marie Reickhardt, lingère, 38 ans, rue Lenoir, 7. — *Déclarations de décès.* — Henri Beck, 6 mois, rue Ste-Elisabeth, cour Derreumaux, 15. — Marie Desmet, 15 ans, Hospice Barbieux. — Gustave Marquette, 1 mois, Hôtel-Dieu. — Abdon Dhaeze, 3 ans, rue du Moulin, cour Brabant, 3. — Emile Debliecquy, 5 mois, rue Paul-Bert, 18. — Arthur Dhondt, 1 mois, rue Christophe-Colomb, 30.

LEERS. — *Mariage du 25 mars.* — Cyrille Vande Velde, 24 ans, briquetier, et Catherine Stillemans, 23 ans, journalière à Lées.

ASCQ. — *Déclarations de naissances du 1er au 15 mars.* — Adolphe Sainleger, rue Marceau. — *Publication de mariage.* — Aimé Vercracten, 29 ans, journalier, à Ascq et Aglantine Diamond, 23 ans, ouvrière, à Ascq. — *Mariages.* — Jules Boyart, 21 ans, plombier, à Ascq et Hélène Moyson, 27 ans, journalière à Annappes. — Julien Terby, 36 ans, journalier, à Ascq et Julie Verdonyn, 25 ans, journalière, à Ascq.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 25 mars.* — Victor Turpin, rue du Hallot. — Blanche Saffers, rue Angereau. — Camille Famechon, rue des Omnibus. — Léon David, rue des Phalempins. — Renée Bytebier rue d'Haubourdin. — Henri Nolf, rue du Croix-Rouge. — *Mariage.* — Louis Lefebvre, 17 ans, contre-maître, et Marie Decubre, 25 ans, cabaretière. — *Déclarations de décès.* — Marie Linscele, 62 ans, ménagère, rue de Menin. — Léon Carlier, 2 mois, rue de Lille, cour Bequillart.

MOUVAUX. — *Déclarations de naissances du 6 au 20 mars.* — Edmond Deleuignie, Croix-Bouillette. — Noël Bernard, la Motte. — Julien et Louis Lejeune, Les Bonnets. — Henri Sohose, la Place. — Maurice Delporte, les Bonnets. — Germaine Lelen, Croix-Bouillette. — Marie Verfaille, Croix-Bouillette. — Emilienne Mariage, Croix-Bouillette. — Jeanne Demuynck, Croix-Bouillette. — Berthe Baudry, la Place. — Maurice Debruyne, la Motte. — *Mariage.* — Désiré David, 30 ans, garçon brasseur, et Joséphine Vandrisse, 24 ans, bobineuse. — *Déclaration de décès.* — Achille Montagne, 1 an, la Placette. — Richard Moulard, 1 an 21 jours, la Chapelle. — Jean Croes, 3 mois 10 jours, la Placette. — Louis Lejeune, 3 jours, les Bonnets. — Nys, présenté sans vie, les Bonnets. — Andréa Boulant, 23 jours, les Bonnets. — Gustave Wattelle, 11 jours, les Bonnets.

MARCQ-EN-BARŒUL. — *Déclarations de naissances du 11 au 18 mars.* — Raymond Martin, à Heurte-Vent. — Leontine Bœckelard, à l'Entrepôt. — Julienne Courke, rue Saint-Patrick, 12. — *Déclarations de décès.* — Gustave Carrelman, 2 ans 8 mois, rue Traversière. — Delannoy, présenté sans vie, rue Jacquard, 8. — Joséphine Droulez, 7 ans 10 mois, ménagère, au Molinel. — Jules Dupon, 3 mois 1/2, rue Saint-Patrick, 67. — Pierre Devos, dit Jules, 47 ans, marchand de poudre insecticide, cour Luiset, 17.

Publications de mariages. — Henri Vandendriessche, 26 ans ouvrisseur, et Marie Lammens, 24 ans, épicière. — *Mariages.* — Jules Castelain, 29 ans, marechal-ferrant, Verlinghem, et Godeliève Valcke, 19 ans, Marcq. — Charles Devolder, 20 ans, journalier, et Céline Lammoutier, 21 ans, ménagère, tous deux à Marcq.

Moules à gâteaux : GALERIES LILLOISES.
11016—12313

HUILE DE FOIE DE MORUE
de Norwège
Provenance directe de Bergen
Sous cachets et bouteilles de la maison Soetenay de Dunkerque. Garantie d'une absolue pureté et d'un goût franc: le litre 3 fr.; 1/2 litre 2 fr. 25.
Huile sans cachets, le litre : 2 fr. 50
Pharmacie DELABAERE, 51, rue d'Inkermann.
3177 ROUBAIX 42505

NORD

Les grandes manœuvres du Nord. — Les pelotons cyclistes. — Pour les prochaines manœuvres du Nord, on verra évoluer deux pelotons cyclistes d'infanterie rattachés à deux regiments de fer et 2e corps. Ces pelotons, *cyclistes, étant employés comme combattants*, marcheront avec fusils et charges de munitions.

En Allemagne, l'expérience de 1897 portera sur l'organisation de 60 sapeurs du génie, rattachés au 11e corps d'armée à Cassel.

Sous les ordres d'un officier monté à bicyclettes, la nouvelle troupe opèrera avec la division provisoire de cavalerie. Elle sera spécialement chargée de rétablir les voies ferrées et les lignes télégraphiques, et, dans les attaques de villages par des cavaliers à pied, d'installer des épaulements et de briser les obstacles avec la dynamite.

Aucune armée européenne n'a jusqu'ici renforcé une division de cavalerie à l'aide de pionniers du génie et n'a eu l'idée de pourvoir cette troupe technique de bicyclettes.

En France, le général commandant une division de cavalerie a simplement aupres de lui un seul capitaine du génie, mais sans troupe distincte.

L'incendie de la filature de Baillencourt à Douai. — *Le travail dans la filature a repris.* Une partie du personnel prend son poste à partir de une heure de l'après-midi, l'autre de quatre heures à midi.

Les pertes dépasseront 200.000 francs. Au fur et à mesure que l'on déblaie le lin et les étoupes, [illegible] prennent aussi les pompes restent-elle en per[illegible] jour sur les lieux du sinistre.

La mort d'un soldat à Valenciennes. — Le *Réveil du Nord* et après lui le *Progrès du Nord* ont annoncé qu'un sieur Occre, soldat musicien au 127e de ligne, originaire d'Hénin-Liétard, était mort samedi dernier à l'hôpital militaire de Valenciennes. Il résultait de leurs informations que le soldat s'était présenté à la visite du médecin-major quelques jours auparavant et qu'il n'avait pu parvenir à se faire reconnaître comme malade.

L'*Impartial du Nord*, qui a fait une enquête complète sur ce triste accident, établit les faits ainsi qu'il suit :

« Occre se présenta une première fois à la visite le 10 mars, déclarant qu'il avait eu, pendant la nuit, une indigestion ; il fut reconnu malade et resta pendant deux jours à l'infirmerie. Le 12, il se déclara complètement rétabli et reprit son service.

« Le 18, il se fit de nouveau porter malade et se dit atteint d'un rhume de cerveau, son nez était rouge et coulait ; on lui donna du camphre à priser.

» Le 19, comme il se présentait de nouveau à la visite et se plaignait de douleurs de tête, on l'examina attentivement, on prit sa température, et l'on constata qu'il n'avait aucun symptôme de fièvre. Néanmoins, on l'exempta de la marche militaire de ce jour.

» Ses douleurs ayant augmenté pendant la nuit, il fut, samedi matin, transporté à l'hôpital, sa maladie ne présentait alors aucun caractère alarmant. Mais son état empira et Occre mourut dans la nuit de samedi à dimanche, vers deux heures et demie.

» L'autopsie pratiquée en présence de M. le docteur Mariage, chirurgien en chef de l'hôpital, démontra que le pauvre jeune homme avait succombé à une hémorragie cérébrale.

» Occre n'a donc, à aucun moment, manqué des soins que nécessitait son état. D'autre part, rien ne pouvait laisser supposer l'affection organique qui devait fatalement causer sa mort, *rien, que l'autopsie.*»

PAS-DE-CALAIS

SUICIDE D'UN ENFANT DE SEPT ANS A CORBEHEM. — On a retiré, mercredi matin, du canal de la Scarpe le corps d'un enfant de sept ans dont les parents tiennent à Corbehem un estaminet qui porte pour enseigne : « A la Raberie ».

Cet enfant était disparu depuis la veille, à la suite d'une remontrance que lui avaient faite ses parents.

M. Jonnart. — Contrairement aux informations parues ces jours-ci dans un certain nombre de journaux parisiens, M. Jonnart, pressenti par le gouvernement sur la question de savoir s'il accepterait le poste de gouverneur général de l'Algérie, n'a pas donné de réponse affirmative.

Un mineur brûlé vif à Lens. — *L'ouvrier mineur* Edouard Darlan qui a été brûlé par la chute d'une lampe à pétrole, est mort jeudi soir à l'hospice de Lens après d'horribles souffrances.

BELGIQUE

A la Chambre. — Jeudi, la Chambre a continué la discussion des articles du budget de l'industrie et du travail.

MM. *Bertrand, Marolle et Flechet* ont appuyé un amendement de M. Renkin, tendant à ce que les traitements des greffiers des Conseils de Prud'hommes soient augmentés.

M. Nyssens a combattu cet amendement qui a été rejeté.

Le comte de Flandre est rentré jeudi après-midi à Bruxelles venant de Berlin, où il avait été assister aux fêtes en l'honneur de Guillaume Ier.

La comtesse de Flandre, qui est partie le 17 mars pour Sigmaringen, où se trouve, on le sait, le château de ses parents, est encore absente. Elle rentrera dans les premiers jours de la semaine prochaine.

La princesse de Galles est passée hier par Bruxelles se rendant en Allemagne.

Le prince Albert, qui est parti, il y a trois jours pour l'Angleterre, a été reçu, à son arrivée à Londres, par le baron Whetnall, ministre de Belgique.

Il est descendu au Grand-Hôtel.

Mardi après-midi, il s'est rendu à l'amirauté, où il a été reçu par M. Goschen, premier lord de l'amirauté.

Il est parti un peu plus tard pour Torquay. Il passera une quinzaine de jours dans cette région, où il visitera notamment les docks de Devonport. Des ordres ont été expédiés pour lui permettre de visiter librement et dans tous les détails ce grand établissement naval.

Il se rencontrera avec le commandant en chef des forces navales et le général commandant de la division militaire de l'Ouest.

La lutte pour les élections des prud'hommes à Gand est très ardente. La Ligue antisocialiste fait une campagne admirable. Dimanche dernier, ses orateurs ont donné une trentaine de meetings dans les villages des environs de Gand.

Les socialistes, furieux, se laissent aller à des manifestations inhabiles et imprudentes.

Il y a quelques jours ils ont, par leurs fanfaronnades grossières, provoqué à Meirelbeke une assez chaude bagarre. Les habitants ont brisé les instruments de la fanfare des socialistes et ont forcé ceux-ci à prendre la fuite.

Un meeting philhellénique a eu lieu à Gand. Il était organisé par les différents groupes d'étudiants, sans distinction d'opinion.

M. Molle, ancien recteur de l'Université, et de nombreux professeurs étaient aux premiers rangs de l'assistance.

Un étudiant libéral, un étudiant catholique, M. Lorand, député radical de Virton, M. Anseele et M. De Baets, l'éloquent démocrate chrétien, ont prononcé des discours.

L'assemblée a voté une adresse de félicitations aux Hellènes.

Puis un cortège aux flambeaux s'est formé, et a accompagné chez le consul de Grèce la délégation chargée de remettre à celui-ci l'adresse adoptée par le meeting.

Le drame mystérieux de Ledeghem. — La lumière n'est pas encore faite sur cette dramatique affaire ; des trois arrestations de samedi dernier, dont nous avons parlé, une seulement, celle de Ferdinand Verheist, a été maintenue ; le marchand de volailles et lapins, Camille Vandoren et le chiffonnier Leonard Masselis, ont été remis en liberté mercredi soir et étaient rentrés jeudi au hameau de Schoutloet.

Quant à Verheist, il est resté à la prison de Courtrai. La blessure de cette prétendue victime d'une attaque nocturne avait paru très grave aux premiers moments; la perte de sang avait été considérable; mais, dès le lendemain, on constata que cette blessure n'était que superficielle et que la vie du compagnon du malheureux Charles-Louis Demeyer, n'avait jamais été en danger. En outre, on remarqua que la direction du coup pouvait donner matière à toutes les suppositions : la version qui circule le plus de persistance, c'est que Verheist, après avoir porte le coup mortel à son camarade, se serait frappé lui-même, pour faire croire à une attaque.

Bruxelles. — Cour d'assises du Brabant. — *L'affaire du commissaire Courtois.* — A l'audience du matin, Me Edmond Janssens, avocat général, a commencé sa réplique qu'il termine en disant que l'acte d'accusation est resté debout : étant donné les charges écrasantes qui pèsent sur les accusés, étant donné que tout le pays a suivi le procès, et que franchement l'acquittement serait vis-à-vis du pays la banqueroute de la justice.

L'après-midi, les avocats ont répondu au ministère public.

On compte que le verdict sera rendu aujourd'hui.

Bruxes. — *Une série d'incendies attribués à la malveillance.* — Le notre correspondant, de Bruges, le 25 : on a pu, dans mas de quatre grands incendies dus à la malveillance à enregistrer dans ces derniers jours.

Il y a cinq jours, la ferme appartenant à M. le baron Van der Bruggen de Wynghem, flambait et le tout fut détruit. Une perte de 20,000 fr. fut le résultat de ce sinistre.

Dans la nuit d'hier, deux nouveaux incendies éclataient non loin de la ferme incendiée à Wynghem. Cette fois c'était à Knysseleede, hameau Doomkerke que deux fermes furent détruites de fond en comble avec tout le bétail, cinq chevaux et les instruments aratoires.

Les habitants eurent grand'peine à se sauver.

Pour la première ferme appartenant au cultivateur Désiré Oenneweth, on calcule les pertes à 25,000 francs. Pour celle du cultivateur Leonard Braete, les pertes sont évaluées à 16,000 francs.

Le tout est couvert par l'assurance.

Le parquet s'est ému de ces actes de malveillance. Aussi s'est-il rendu hier après-midi à Knysseleede et à Wynghem. Un individu a été arrêté et conduit à la prison de Bruges.

La justice a fait également enquête à Westcapelle où un incendie a détruit complètement la ferme et toutes les dépendances du cultivateur Van Damme.

Mons. — *L'affaire Pepin.* — *Socialistes condamnés.* — Le tribunal correctionnel de Mons vient de prononcer sa sentence dans l'affaire Pépin et consorts dont nous avons déjà parlé.

On sait que dans un meeting, Pépin, après avoir publiquement insulté la police, et en particulier outrage un agent, avait lancé sur son contradicteur ses farouches gardes du corps, qui roussèrent l'audacieux d'importance.

C'est de ces faits qu'avait à répondre le tribun de l'Œuvre, dont l'attitude a été piteuse.

Le tribunal a condamné :

MM. Pépin à un mois de prison et cent francs d'amende; Philibert Pichuque à deux mois de prison et 76 francs d'amende; Dubrulle à un mois et quinze jours de prison; Constant Loclocq à un mois et 15 jours de prison; O. Bertiaux à quinze jours de pr